



LISTE DES DELIBERATIONS

Séance **CONSEIL MUNICIPAL** du 26 Mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni en Mairie sous la présidence de Roger **BLANC-COQUAND, Maire**

Présents : Christophe **VALLOIRE**, Serge **MICHEL**, Jean-Michel **MESCAM**, Benoit **TRUCHET**, Serge **MICHEL**, Ludivine **VIALLET**, Sophie **PRAMPART**, Isabelle **CITTON**,

Peggy **COUSSEAU** est arrivée à 18h45

Serge **DAUPHIN** est parti à 19h15 et donne sa procuration à Roger **BLANC-COQUAND**

Excusée : Brigitte **VIOLA** donne procuration à Benoit **TRUCHET**

Date de Convocation : 23/03/2026

Date d'affichage : 23/03/2026

Nombre de conseillers :

En Exercice : **11**

Présents : **9** à 18h, **10** à partir de 18h45 et **9** à partir de 19h15

Votants : **10** à 18h, **11** à partir de 18h45 et **11** à partir de 19h15

- *Election du Secrétaire de séance* : Serge **MICHEL**

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- ▶ Délibération donnant délégation au Maire pour contracter un emprunt

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte cet ajout à l'ordre du jour

Délibération n°
2026 03 27 1

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ASSAINISSEMENT

Le Conseil municipal examine le compte financier unique du Budget assainissement

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **APPROUVE** le Compte financier unique 2025 de l'Assainissement et qui n'appelle ni observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

Délibération n°
2026 03 26 2

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat 2025 de **19 732.69** de la façon suivante :

Virement au cpte **1068** « besoin de financement de la section investissement » : la somme de **19 732.69€**

Délibération n°
2026 03 26 3

VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 ASSAINISSEMENT

Suite à la présentation détaillée du Budget Primitif Assainissement 2026 et consultable en Mairie et qui s'équilibre en recettes et dépenses ainsi :

- En section fonctionnement à **48 900 €** et
- En Investissement à **40 425.66 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE et VALIDE** le Budget Primitif Assainissement 2026 :

Délibération n°
2026 03 26 4

APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 COMMUNE

Le Conseil municipal examine le compte financier unique du Budget Communal

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

► **APPROUVE** le Compte financier unique 2025 de la Commune

Délibération n°
2026 03 26 5

AFFECTATION DE RESULTAT 2025 COMMUNE

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'affecter le résultat 2025 de **714 549.24 €** de la façon suivante :

Virement au cpte **1068** « besoin de financement de la section investissement » : la somme de **394 586.74 €**

Virement compte **002** « excédent de fonctionnement reporté » : la somme de **319 962.50 €**

Délibération n°
2026 03 26 6

VOTE BUDGET PRIMITIF 2026 COMMUNE

Suite à la présentation détaillée du budget et consultable en Mairie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

► **APPROUVE et VALIDE le Budget Primitif 2026** de la Commune qui s'équilibre comme suit :

- En section fonctionnement à **742 487.50 €** et
- En Investissement à **963 573.74 €**

► **DECIDE** d'afficher en Mairie, la note détaillée relative au Budget Communal

Délégation n° 2026 03 26 7	FONGIBILITE DES CREDITS EN M57 POUR 2026
-------------------------------	--

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **AUTORISE** Monsieur le Maire le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section de fonctionnement, et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles pour la section d'investissement ;
- ▶ **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la délibération.

Délégation n° 2026 03 26 8	DEMANDE DE SUBVENTIONS Place du souvenir Français toilettes et Aire de jeux A LA REGION et AU DEPARTEMENT au titre du FDEC
-------------------------------	---

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- ▶ **APPROUVE** le projet et son contenu
- ▶ **APPROUVE** le coût estimé des travaux s'élevant à **206 671 €**
- ▶ **DONNE** pouvoir au Maire pour signer toutes pièces afférentes à l'opération
- ▶ **S'ENGAGE** à prendre à sa charge le complément de financement dans le cas où les aides départementales, régionales, nationales attribuées sont inférieures au montant sollicité
- ▶ **DIT** que les crédits nécessaires sont/seront inscrits au budget de la commune
- ▶ **APPROUVE** le plan de financement suivant :
- ▶ **AUTORISE** le Maire à solliciter le Département/ la Région et toutes autres instances pour l'attribution d'une subvention ou d'une participation financière.

Délibération n°
2026 03 26 9

DELEGATION AU MAIRE POUR CONTRACTER UN EMPRUNT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

Article 1 :

Le conseil municipal **décide** de donner délégation au maire en matière d'emprunt, pendant toute la durée de son mandat, conformément aux termes de l'article L 2122-22, 3° du CGCT dans les conditions et limites ci-après définies.

Article 2 :

Pour réaliser tout investissement et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, **le maire reçoit délégation aux fins de contracter tout**

Article 3 :

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts contractés dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L 2122-23 du CGCT.

Délibération n°
2026 03 26 10

SUBVENTION SORTIE SCOLAIRE VOYAGE ITALIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention des parents est arrivée le 2/03/2026 pour un voyage scolaire en Italie du 31/03 au 03/04/2026 concernant 2 élèves de Saint Pancrace du collège Maurienne.

Le Collège facture à chacun des élèves la somme de 347 €

Monsieur le Maire propose une participation de la commune de Saint Pancrace de 120 euros par enfant.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

► **APPROUVE et VALIDE** la participation de 120 € par enfant pour le voyage scolaire en Italie

Le Maire, Roger BLANC-COQUAND